



Syndicat CGT du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
5 avenue Garibaldi / 4 square Castan
21000 Dijon / 25000 Besançon
Tel : 07.75.25.98.72 (Secrétaire Générale)
Tel : 06.72.98.86.80 (Secrétaire Générale Adjointe)
cgt.syndicat@bourgognefranche.comte.fr

Besançon le 3 janvier 2017

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne.Franche-Comté
4 square Castan
25000 Besançon

Courrier envoyé par mail le 3/01/2017 et en recommandé avec A/R

Objet : Dépôt d'un préavis de grève reconductible

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1 à L2512-5
Du code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons que notre organisation
syndicale dépose un préavis de grève reconductible à partir du 12 janvier 2017
Notre organisation syndicale, dépose ce préavis de grève qui débutera le jeudi 12 janvier 2017 à 00H sur les revendications
suivantes :

Sur les conséquences de la fusion imposée envers les agents du siège qui sont en très grande souffrance suite à la réorganisation brutale des services et d'une refonte défavorable aux agents.

Règlement du temps de travail. RTT, Acquis Sociaux, conditions de travail, maintien du pouvoir d'achat avec un alignement par le haut pour tous les agents de la collectivité

Afin de permettre aux personnels et agents syndiqués et non syndiqués de notre collectivité relevant de notre fédération des services publics de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences partant du Lundi 2 juin à 00H.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Générale
Catherine Salvadori



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC